

6 décembre 2018



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CENTRALE DES INFIRMIERS DE LA DEFENSE

Le manque de reconnaissance associé au manque d'effectif et à l'accroissement des tâches administratives, sont des éléments faisant apparaître un malaise perceptible. L'évolution de la technicité, des réglementations, des restrictions budgétaires, dans un contexte de réorganisation sont pour les infirmiers des facteurs d'isolement, de stress important au regard des difficultés rencontrées. Les infirmiers au regard de leurs responsabilités et qualifications professionnelles demandent un réel déroulement de carrière par une accession professionnelle vers des nouveaux postes de cadres de santé à créer.

AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT

Revaloriser le point d'indice gelé depuis quasiment 8 ans

Intégrer le corps des Infirmiers de la Défense dans une grille A type à l'identique des corps d'attachés ou d'IEF avec le niveau indemnitaire associé

Revaloriser les montants du RIFSEEP (IFSE et CIA), à l'équivalent des autres corps de catégorie A

Accès au groupe 1 IFSE étendu aux infirmiers responsables d'antennes et leur équivalent dans les lycées militaires

Prise en charge par le ministère des Armées de la cotisation obligatoire à l'ordre national des infirmiers.

Revaloriser les barèmes relatifs au remboursement des frais de mission

Revaloriser le taux des indemnités de résidence

Appliquer à l'identique pour toutes les catégories de personnels civils les mesures du plan d'accompagnement des restructurations comme la non-imposition des indemnités



CAP 2022, VOGUE LA GALERE !

AMELIORATION DE LA CARRIERE

Augmenter les ratios d'avancement de grade et de corps

Assurer une meilleure reconnaissance de la filière paramédicale

Mettre en place un plan de formation qualifiante pluriannuel au regard de l'évolution de carrière et plus particulièrement dans le domaine de la prévention pour les Infirmiers de la Défense en santé au travail et dans les lycées militaires

Mettre en place un plan de formation annuel qui corresponde à l'obligation de se former de façon très régulière dans la profession

Reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les formations et les diplômes lors des travaux d'avancement

Etablir une véritable gestion des filières métiers et des parcours professionnels

Maintenir le droit au départ à retraite à 60 ans pour les carrières longues avec ouverture d'un compte pénibilité en adéquation avec nos emplois

Abandon des reculs sociaux et familiaux imposés par la loi portant réforme des retraites notamment au préjudice des parents ayant élevé 3 enfants

AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Prévenir les Risques Psychosociaux plutôt que les guérir

Ne pas pénaliser les agents de retour sur leur poste après une absence de longue durée (maladie, disponibilité, maternité...)

Accompagner le célibat géographique lié au parcours professionnel

Spécifier les mesures du Plan Famille qui seront appliquées concrètement au personnel civil

Participation du ministère au financement des mutuelles à hauteur d'au moins 50 %

Création d'un équivalent des comités d'entreprise doté d'un budget d'au minimum 1 % de la masse salariale du ministère

Mettre en place un service prenant en charge l'ensemble de l'organisation matérielle des déplacements professionnels (s'inspirer de ce qui se fait dans tous les groupes industriels. Solution alternative au temps perdu par les agents à l'utilisation de programmes non adaptés et à la recherche de tarifs rentrant dans les barèmes limités des frais de déplacement

NOS CANDIDATS

INFIRMIERS HORS-CLASSE

Nom Prénom	Affectation
SEROUART Epouse LEON Martine	17è CMA Neuvy-Pailloux
HILLION Marie-Thérèse	16è CMA Lorient

INFIRMIERS DE CLASSE SUPERIEURE

SCHULTZ Christophe	9è CMA Toulon
SERANI Carole	9è CMA Toulon

INFIRMIERS DE CLASSE NORMALE

THOUVENIN Mickael	4è CMA Metz
ROGER épouse ALBAGNAC Françoise	10è CMA Istres

POUR VOTRE CAPC

POUR TOUTES VOS INSTANCES DE CONCERTATION
(Comités techniques centraux et locaux)

N'HESITEZ PAS A FAIRE LE BON CHOIX

ET A LE PARTAGER : VOTEZ CFTC

POUVOIR S'OPPOSER,
TOUJOURS PROPOSER

VOTEZ CFTC
LE 6 DÉCEMBRE 2018 !

LE 6 DÉCEMBRE 2018 !

